



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace  
Bureau nature, sites et énergies renouvelables

Dijon, le 13/09/2022

Affaire suivie par : Alexandre Brassart  
Tél : 03.80.29.44.45  
mél : alexandre.brassart@cote-dor.gouv.fr

**Zone Natura 2000 de Protection Spéciale « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »**

**Réunion du comité de pilotage  
Jeudi 23 juin 2022 à Beaune**

Sont présents :

- M Denis THOMAS, vice-président communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud,
- M Jean-Noël MORY, Maire de Bouilland,
- M Bernard BATAULT, Maire d'Auxey-Duresses,
- Mme Isabelle CHAPUILLOT, Maire de Villers-la-Faye,
- M Georges STRUTYNSKI, Maire de Meuilley,
- M Eric BERAUD, Maire de Lusigny-sur-Ouche,
- M Pascal MALAQUIN, Maire de Meloisey,
- M Pascal HUGUENIN, Maire de Bouze-lès-Beaune,
- M Julien GAUTHEY, Maire de Pernand-Vergelesses,
- M Rémy CHAMPAUD, Maire de Nantoux,
- M Jean-Louis RAILLARD, Maire de Vosne-Romanée,
- M Pascal BOULEY, Maire de Volnay,
- Mme Laurence BROCHOT, Maire de Nolay,
- Mme Richer Véronique RICHER, Maire de La Rochepot,
- Mme Claire DOUSSET, Fédération Départementale des chasseurs 21,
- M Pascal GUYOT, Fédération Départementale des chasseurs 21,
- M Thierry DUPLUS, France Nature Environnement 21,
- Mme Hélène GERVAIS, Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne,
- M Michel CORBEL, Club Bel Air Parapente,

- Mme Coralie AUBREY, France Energie Eolienne,
- M Jean-Michel MOREY, Club Bel Air Parapente,
- Mme Anne HERMANT, Chambre d'Agriculture 21,
- M Thomas MAURICE, Confédération Paysanne 21,
- M Bertrand BARRE, ONF – Agence Bourgogne Est,
- M Eric PETIT, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles 21,
- Mme Charlotte HUBER, Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne,
- M Etienne COLLIAT, Ligue de Protection des Oiseaux BFC,
- M Yves GADREY, Office National des Forêts,
- Mme Karine TOURRET, APRR,
- M Julien CHARLES, Communauté de Communes Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges,
- Mme Lara CHATARD, Animatrice Natura 2000,
- Mme Mélyna Gonot, Animatrice Natura 2000,
- M Laurent Tisé, DDT 21
- M Alexandre Brassart, DDT 21

Sont excusés :

- M PARIS, député
- Mme la Sous-préfète de Beaune
- M Alain SUGUENOT, Maire de Beaune
- Représentant de la Mairie d'Echevronne
- M Rémy Morin, Maire de Baubigny
- M Dominique DUPONT, Maire de Brochon
- Mairie de Fleurey-sur-Ouche
- Mairie de Corcelles-les-Monts
- Mairie de Marsannay-la-Côte
- M Jacques JACQUENET, Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or
- Représentant de la DREAL Bourgogne Franche Comté
- Mme Belet, Agence de l'eau
- Représentant Club Alpin Dijonnais
- Représentant SHNA
- Représentant CRPF

M Thomas prend la parole pour introduire la séance. Il excuse Mme la sous-préfète de Beaune, puis annonce qu'au cours de la séance seront votées la reconduction de la structure animatrice et la désignation du président du COPIL. Il passe la parole à Laurent Tisé.

Ce dernier remercie la CABCS et M Thomas pour leur engagement au sein du réseau Natura 2000. Il rappelle la volonté de l'Etat de confier l'animation aux collectivités. Après avoir listé les excusés et dirigé un tour de table, Laurent Tisé fait voter la désignation de la structure animatrice et la désignation du président du COPIL. Seuls la CABCS et M Thomas ont répondu à l'appel à candidature pour être désigné respectivement structure animatrice et président du COPIL.

Ils sont désignés par 2 votes à l'unanimité.

Après le vote, M Thomas reprend la parole pour remercier l'assemblée pour sa confiance.

Il rappelle que la CABCS est porteuse de l'animation Natura 2000 depuis plusieurs années. Il insiste sur le fait que Natura 2000 n'est pas synonyme de mise sous cloche des espaces, mais qu'il s'agit de se concerter et de communiquer avec les élus et les acteurs pour conserver une activité, notamment économique, tout en préservant les milieux naturels et les espèces.

M Thomas remercie tous les acteurs de Natura 2000 et salue en particulier les compétences de son équipe. Il rappelle leur volonté de faire vivre le DOCOB et d'encourager les acteurs à être vigilants.

Il passe en suite la parole à Lara Chatard qui présente l'ordre du jour.

Alexandre Brassart poursuit avec pour rappel une présentation générale du réseau et de la politique Natura 2000.

Laurent Tisé poursuit avec la présentation du transfert du FEADER de l'Etat vers la Région et son impact sur les dossiers Natura 2000. Les financements de l'animation et des contrats seront désormais à la main de la région, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il détaille également les conséquences de la loi du 21 février 2022 (dite « loi 3DS ») qui articule le rôle de l'état et celui de la région dans ce cadre :

- les missions de la régions : animation, études, approbation DOCOB, contrats, chartes
- les missions de l'états : désignations des périmètres, autorisations propres.

Lara Chatard poursuit le déroulé de l'ordre du jour en présentant la ZPS qui s'étend sur environ 61 000ha et concerne 86 communes. Dans le cadre de la présentation du bilan de l'animation depuis 2019, elle invite Etienne Colliat – LPO – a présenté les résultats des études avifaunistiques menées pendant cette période.

Ce dernier indique que l'étude sur la présence de l'Alouette Lulu dans les vignobles et pelouses de la ZPS montre une diminution de l'abondance de l'espèce de 60 %, ce qui correspond aux résultats observés au niveau national. En 2020, une étude comparative pour déterminer l'effet de la première campagne MAEC a été menée sur trois espèces : l'Alouette Lulu, l'Engoulevent et l'Édicnème criard. Les résultats sont les suivants :

- pour l'alouette Lulu, pas d'impact des MAEC constaté ;
- pour l'Engoulevent, le niveau d'abondance est deux fois plus élevé sur les parcelles contractualisées ;
- pour l'Édicnème criard, le peu de contacts établis ne permet pas de conclure.

La surveillance annuelle du faucon pèlerin montre une diminution du nombre de couples (7 en 2022 contre 15 en 2008). Cela peut s'expliquer par le retour du Grand Duc d'Europe, prédateur des jeunes faucons et en compétition pour les sites de nidification. Concernant le Grand Duc D'Europe, la première reproduction sur la ZPS a été constatée en 2003 et la population est désormais stabilisée aux environs de 15 couples par an.

En tout état de cause, ces résultats serviront de base de référence pour les prochains suivis.

Lara Chatard reprend le déroulé avec le bilan des outils contractuel. Elle rappelle que ces contrats sont basés sur le volontariat et qu'il en existe 3 types. Concernant les contrats agricoles (MAEC), l'objectif de 2022 est la reconduction des contrats de 2017 et 2021 pour 1 an avec une procédure de dépôt allégée et des réengagements à l'identique. Cette reconduction couvrira 2 315 ha pour un budget de 280 000 €.

Concernant les contrats forestiers, Lara Chatard annonce que 2 contrats ont vu le jour depuis 2019. L'un d'entre eux à Détain-et-Bruant pour une surface de 1,2 ha et l'autre à Thorey-sur-Ouche pour 0,9 ha.

A propos des contrats ni forestier ni agricole, un contrat de restauration de pelouse calcaire sur une surface de 5,4 ha a été passé avec la commune de Beaune, incluant la mise en place d'éco-pâturage.

Lara Chatard poursuit avec la présentation des autres missions d'animation dont le suivi des espèces et habitats (participation aux études, veille en régie...), les consultations pour avis techniques (évaluation d'incidences, manifestations sportives, modifications de PLU...), la concertation avec les élus, les syndicats et association de viticulteurs ainsi que les acteurs de la filière bois. Elle cite également le volet communication sur lequel de nombreuses actions ont été menées : mise à jour du site internet, projet « Cinécyclo » et la création de plaquettes informatives sur les bonnes pratiques viticoles.

Laurent Tisné reprend ensuite la parole pour présenter les résultats de l'étude « pelouse calcaire » réalisée à l'initiative de la DDT, au sein de la ZPS. L'objectif de cette étude était de cartographier ces milieux d'intérêt communautaire en forte régression en Côte-d'Or, de chiffrer cette régression et d'en déterminer les causes. L'étude a montré que la surface représentée par ces pelouses a diminué de 88 % entre 1953 et 2017. Les modifications agricoles, et en particulier l'abandon du pastoralisme en est une cause principale. Suite à cette étude, une carte dynamique a pu être mise en ligne :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=a05e36c0-3987-48ab-a982-526d694cad74>

L'étude ayant montré les forts enjeux relatifs à la conservation des pelouses. Des réflexions sont en cours quant aux mesures de protections qui pourraient être mises en place.

Lara Chatard poursuit sur les perspectives pour l'année 2022. Sont prévus :

- la reconduction de l'étude Engoulevant de 2017
- des contrats forestiers en projets sur les communes de Bévy, Bruant, Collonges-lès-Bévy, Fleurey-sur-Ouche et Couchey
- des concertations avec les mairies de la côte viticole et les acteurs viticoles (CAVB, BIVB, INAO, ODG, ...), les acteurs de la filière bois et les clubs et organisateurs d'évènements sportifs de pleine nature.

A la fin de la présentation, l'audience est invitée à exprimer ses questions.

Bertrand Barré, pour l'ONF, questionne sur l'avancement des chartes Natura 2000 en Côte-d'Or, en particulier concernant l'exonération de la taxe sur le foncier.

Laurent Tisné répond qu'à ce jour, le dispositif n'est pas opérationnel en Côte-d'Or : soit certaines zones n'ont pas de charte, soit les arrêtés préfectoraux listant les parcelles de la zone Natura 2000 n'ont pas été pris.

Bertrand Barré fait part des difficultés rencontrées par les peuplements forestiers dans le cadre du changement climatique. Il s'interroge sur les moyens pour imaginer les habitats d'intérêt communautaire futurs.

Lara Chatard répond qu'on ne sait pas ce que seront les habitats dans 30 ans ni à quelle vitesse le changement climatique impacte les habitats actuels. Cela contraint les acteurs à adapter la gestion au fur et à mesure.

Etienne Colliat, pour la LPO, ajoute qu'il est difficile de se projeter, d'autant plus que la diminution des espèces n'est pas uniquement liée au changement climatique.

Charlotte Huber, pour le CAVB, indique qu'elle n'a pas connaissance de la plaquette d'information à destination des viticulteurs. Elle partage également le constat fait en séance sur l'augmentation des demandes de défrichements pour plantation de vignes. Elle déclare qu'une réflexion est en cours au niveau du CAVB pour déterminer un zonage sur lequel ce type de demande pourrait être autorisé. Elle déplore le fait que chaque projet soit soumis à un examen au cas par cas et demande si une étude groupée est possible.

Laurent Tisé répond que les défrichements doivent faire l'objet d'un pré-dossier pour savoir si une évaluation environnementale au cas par cas sera nécessaire ou non. Par contre, il précise que le dispositif de l'évaluation des incidences Natura 2000 concerne directement le fait de défricher et non pas le fait de planter de la vigne.

Julien Charles ajoute concernant les plantations de vignes que du travail de concertation en amont avec les animateurs Natura 2000 peut être réalisé.

Bertrand Barré félicite l'équipe Natura 2000 concernant la reprise du travail sur la gestion forestière. Il rappelle que le gestionnaire cherche à améliorer ses pratiques vis à vis de l'avifaune tout en mettant en perspectives les autres enjeux de la forêt comme le sol et les contraintes du marché et du climat.

Thomas Maurice questionne l'Etat à propos des ICHN. Il rappelle que la décision qui avait exclu les communes Natura 2000 des zonages ICHN a été invalidée par le tribunal administratif et que cette décision n'a toujours pas été appliquée. De plus, il espère qu'à l'avenir une cohérence entre les MAEC et l'ICHN sera apportée.

Laurent Tisé indique que la remarque a bien été prise en compte et sera transmise aux services concernés.

Hélène Gervais, pour le CENB, revient sur le sujet de l'évaluation d'incidences en particulier pour les zones de pelouses. Elle rappelle que la réglementation espèce protégée s'applique indépendamment de cette question et que, si une réflexion de pré hiérarchisation des enjeux biodiversité est menée, la donnée naturaliste est très difficile à produire sur une grande échelle.

Charlotte Huber indique que le CAVB serait preneur de ce type de cartographie pour savoir dans quels secteurs toute action de plantation est à proscrire.

M Thomas indique que le sujet ICHN et MAEC a bien été entendu et qu'il y sera vigilant. De même il rappelle que la viticulture est une part importante de l'économie locale et qu'il sera attentif aux problématiques qui viennent d'être abordées.

M Raillard, maire de Vosne-Romanée, explique que sur sa commune deux actions vertes sont mises en place en collaboration avec les habitants et les viticulteurs. Il ne comprend donc pas les allégations qui opposent la préservation de la biodiversité et les plantations de vignes.

Julien Charles répond que, même si les projets menés par les habitants et les élus sont de très bonnes initiatives, ils ne peuvent pas compenser la disparition d'habitats tels que les pelouses. Il rappelle que la politique Natura 2000 n'a pas pour but d'empêcher les viticulteurs de travailler, qu'il n'est pas question de diminuer la surface en vigne et que rien n'empêche les défrichements dans les anciennes plantations de robinier ou résineux. Cependant, il rappelle qu'il y a sur la ZPS des surfaces de pelouses calcaires à préserver.

Laurent Tisé rappelle que la réglementation espèces protégées est bien plus ancienne que Natura 2000 et doit être prise en considération lors de tels projets.

Thomas Maurice interroge la DDT sur la doctrine encadrant l'agrivoltaïsme : l'exclusion des terres à bon potentiel peu amener les projets à se développer sur les pelouses peu productives. Il déclare que la confédération paysanne s'y oppose : sur les bâtiments, oui, mais pas sur la SAU. Il est inquiet du développement de ces projets.

Laurent Tisé répond que dans le contexte du changement climatique, l'Etat recherche des solutions pour économiser l'énergie et produire autrement, mais pas à n'importe quel prix. La priorité est bien de développer le photovoltaïque sur les toitures et surfaces artificialisées, mais les opérateurs ne font pas toujours ce choix. Cependant, ces projets sont soumis à étude d'impact pouvant comprendre une étude agricole. Le cadre agricole a d'ailleurs été travaillé avec la chambre d'agriculture.

Thomas Maurice précise que pour lui, il est important de préserver ce patrimoine de pelouses. Il déplore que l'implantation de panneaux sur ces surfaces ne soit pas considérée comme de l'artificialisation. Il craint que les pelouses peu utilisées soient prises d'assaut par ces projets.

Laurent Tisé indique qu'il partage l'analyse selon laquelle le développement en toiture serait préférable, mais la maîtrise foncière semble être un facteur important pour les promoteurs.

M Thomas conclue la séance en rappelant que les acteurs de la collectivité sont disponibles et que les élus sont engagés et vigilants sur l'évolution des milieux et des paysages.

**Pour la directrice départementale des territoires**

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Laurent Tisé**